

PROJET DE LOI

N° 142

rejeté

SÉNAT

le 22 juillet 1982

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1981-1982

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT
EN DEUXIÈME LECTURE

*relatif à la participation des employeurs
au financement des transports publics urbains.*

Le Sénat a adopté en deuxième lecture, après déclaration d'urgence, la motion opposant la question préalable à la discussion du projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 876, 948 et in-8° 189.

2^e lecture : 1042, 1043 et in-8° 210.

Sénat : 1^{re} lecture : 431, 460 et in-8° 140 (1981-1982).

2^e lecture : 484.

En application de l'article 44, troisième alinéa, du règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, relatif à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains.

En conséquence, conformément à l'article 44, alinéa 3, du règlement, le projet de loi a été rejeté par le Sénat.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 22 juillet 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.